



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du  
développement des compétences, du  
développement social et de la condition des  
personnes handicapées**

---

HUMA • NUMÉRO 044 • 1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le lundi 18 juin 2012**

—  
**Président**

**M. Ed Komarnicki**



## Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le lundi 18 juin 2012

•(1615)

[Traduction]

**Le président (M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC)):** Je déclare la séance ouverte.

Encore une fois, nous sommes désolés de vous avoir fait attendre. Il y a eu quelques sonneries et un vote. Il est à espérer que nous pourrions maintenant poursuivre selon l'horaire prévu.

Je propose que l'on entende l'exposé des témoins — voyons si les membres sont d'accord — et ensuite, plutôt que suivre la procédure habituelle, ceux qui désireront poser des questions pourront le faire. Cela nous permettra d'accélérer les choses et d'avoir suffisamment de temps pour le prochain groupe de témoins.

Alors, qui de M. Gingras ou de Mme Scott prendra la parole en premier?

Ah, ce sera M. Conrad. D'accord.

Nous commencerons par vous, monsieur Conrad, et entendrons ensuite vos collègues avant de passer aux questions.

**M. Alexis Conrad (directeur général, Direction de la gestion et de l'intégration horizontales, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences):** Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, bonjour. Au nom du ministère, je souhaite vous remercier de m'avoir invité afin de discuter des sujets d'étude.

Mon nom est Alexis Conrad et je suis le directeur général de la Direction de la gestion et de l'intégration horizontales de la Direction générale des compétences et de l'emploi. Je suis accompagné aujourd'hui de Catherine Scott de la Direction de l'intégration au marché du travail et d'Yves Gingras de la Direction de la politique économique de la Direction générale des politiques stratégiques et de la recherche.

RHDCC était heureux de comparaître au début de votre étude, le 12 mars. À ce moment, mes collègues ont fourni des détails concernant les programmes de RHDCC et les façons dont ils contribuent à combler les pénuries de main-d'oeuvre, notamment dans les professions en forte demande. Je suis conscient que, depuis notre comparution, vous avez entendu les témoignages de plusieurs intervenants et que vous achevez maintenant votre étude. Notre exposé et la discussion qui s'en suivra vous aideront, espérons-le, à terminer votre travail. Nous attendons avec intérêt la publication de votre rapport.

[Français]

Comme vous le savez, l'économie canadienne subit présentement d'importants changements structurels. Nous sommes témoins de la croissance et du déclin de divers secteurs de l'industrie.

[Traduction]

**Le président:** Pardonnez-moi de vous interrompre, monsieur Conrad, mais il semble y avoir un problème avec l'interprétation. Un moment, s'il vous plaît.

Je suis désolé. Je crois que le problème est maintenant réglé.

Vous pouvez poursuivre, monsieur Conrad.

[Français]

**M. Alexis Conrad:** Parallèlement, la population du Canada vieillit, ce qui signifie que, malgré l'immigration, notre main-d'oeuvre connaîtra une croissance plus lente que par le passé.

•(1620)

[Traduction]

Certaines régions du pays connaissent déjà un resserrement du marché du travail. Des secteurs et régions connaissent des surplus de main-d'oeuvre et enregistrent des taux d'emploi élevés, alors que d'autres font face à des pénuries croissantes de main-d'oeuvre spécialisée. Il est essentiel de surmonter ces obstacles afin de permettre aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements de prendre des décisions importantes par rapport à l'embauche et à l'investissement.

RHDCC prend plusieurs mesures afin d'aider à surmonter ces défis, notamment par des investissements dans des programmes d'acquisition de nouvelles compétences et d'employabilité ainsi que par des efforts visant à améliorer la flexibilité du marché du travail ou le déplacement des travailleurs entre les régions et les secteurs. Permettez-moi de prendre quelques minutes pour aborder chaque question.

Une composante importante des programmes de RHDCC sur le marché du travail concerne les transferts vers d'autres provinces et territoires. Chaque année, le gouvernement du Canada verse près de 2,5 milliards de dollars en vertu des ententes sur le développement du marché du travail et des ententes relatives au marché du travail. Il fournit aussi plus de 218 millions de dollars aux provinces par l'entremise des ententes relatives au marché du travail dans le cadre du programme s'adressant aux personnes handicapées. De plus, le budget de 2011 propose d'investir 50 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2014, dans l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, un programme à frais partagés. Grâce à ces transferts, les provinces et les territoires sont en mesure de s'adapter, de répondre à leurs besoins relativement au marché du travail et de respecter leurs priorités.

Le gouvernement du Canada gère aussi des initiatives ciblées qui s'adressent aux jeunes, aux travailleurs âgés, aux Autochtones et aux personnes handicapées. Par exemple, dans le cadre du Plan d'action économique de 2012, le gouvernement du Canada investit un montant supplémentaire de 50 millions dans la Stratégie emploi jeunesse, dont l'objectif est d'aider les jeunes à acquérir les compétences, les capacités et l'expérience de travail nécessaires à une transition réussie vers le marché du travail.

L'augmentation du nombre de travailleurs qualifiés et l'amélioration de leur mobilité représentent une priorité, car nous savons que bien des postes à pourvoir seront des emplois dans des métiers. Le gouvernement travaille depuis longtemps avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les industries qui participent au programme du Sceau rouge. C'est ce qui a entraîné la création de normes professionnelles et d'examen normalisés pour 53 métiers du Sceau rouge.

Afin d'aider à augmenter le nombre d'apprentis, le gouvernement a récemment mis en œuvre plusieurs mesures. Les subventions aux apprentis offrent jusqu'à 4 000 \$ pour aider les apprentis du Sceau rouge. Plus de 330 000 subventions ont été accordées jusqu'à maintenant. Afin d'aider à la compensation du coût des formations, les apprentis peuvent aussi recevoir des prestations d'assurance-emploi durant leur formation en classe. En 2010 et 2011, le gouvernement a versé 172 millions de dollars en prestations d'assurance-emploi à des apprentis.

Afin d'encourager les employeurs à embaucher et à former des apprentis du programme du Sceau rouge, le gouvernement offre le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis. De plus, il a récemment annoncé qu'il prolongeait d'un an le crédit temporaire au titre de l'embauche aux petites entreprises, un investissement de 205 millions de dollars. Plusieurs provinces et territoires se sont servis des transferts fédéraux pour mettre sur pied des programmes complémentaires pour les apprentis. Par exemple, l'Ontario a lancé un programme de primes de persévérance pour les métiers qui ne font pas partie du programme du Sceau rouge.

En plus des programmes axés sur les compétences, le ministère se concentre sur l'amélioration de la flexibilité du marché du travail canadien. Dans l'ensemble, celui-ci est souple et réactif. Cependant, on retrouve parfois un écart entre l'offre et la demande en matière de main-d'œuvre. Par exemple, la demande de main-d'œuvre grimpe parfois soudainement lorsqu'un nouveau projet est lancé. Les marchés du travail s'ajustent alors à ces changements et les salaires augmentent. Les employeurs changent également leurs pratiques d'embauche et les travailleurs acquièrent de nouvelles compétences ou décident de déménager dans une autre région du pays. À cet égard, le gouvernement joue un rôle important dans l'échange d'information sur le marché du travail, puisqu'il aide les travailleurs et les employeurs à prendre de meilleures décisions par rapport à l'emploi.

En collaboration avec Statistique Canada, RHDCC offre beaucoup de renseignements aux travailleurs, aux entreprises, aux établissements d'enseignement et aux gouvernements sur les programmes d'études et le marché du travail. Nous disposons d'une large gamme d'outils pour mesurer le resserrement du marché du travail, et nous raffinons continuellement nos méthodes afin de fournir une vision plus précise des perspectives actuelles et futures du marché du travail.

Le portail Travailler au Canada constitue le guichet unique du gouvernement du Canada. Il offre des renseignements sur les emplois, les programmes d'études et le marché du travail: salaires,

prévisions par profession, autorisations d'exercer, reconnaissance professionnelle, compétences requises ainsi qu'éducation et formation. Ces renseignements aident les étudiants et les travailleurs à faire des choix éclairés quant aux champs d'études qui les intéressent et à déterminer les endroits où les compétences qu'ils possèdent pourraient être en demande. Le portail Travailler au Canada aide aussi les établissements d'enseignement à prendre des décisions eu égard à l'élaboration de programmes d'enseignement et des niveaux d'admission en se basant sur la demande prévue dans les secteurs en émergence ou en croissance. Au cours de la dernière année, plusieurs modifications ont été apportées au portail afin d'accroître la quantité de l'information qui s'y trouve et d'améliorer la qualité de celle-ci.

En juillet 2011, le ministre Finley a annoncé une nouvelle approche visant à contrer les pénuries de main-d'œuvre. Selon celle-ci, le portail Travailler au Canada serait mis à contribution afin de faciliter, pour les chercheurs d'emploi et les employeurs, l'accès à des renseignements clés concernant le marché du travail.

Le Programme de renseignements sectoriels visera à appuyer la création de rapports sur les tendances et les lacunes du marché du travail par secteur ainsi que de normes professionnelles et de programmes d'accréditation pour faciliter l'amélioration des compétences des travailleurs.

[Français]

De plus, RHDCC et Statistique Canada ont travaillé ensemble afin de regrouper chaque mois des renseignements sur les emplois vacants à l'échelle nationale et provinciale ainsi qu'à l'échelle des industries. Cette information améliorée sur le marché du travail contribuera à de meilleurs jumelages entre les compétences et la demande du marché du travail et constituera un complément à l'information fournie par le Système de projection des professions au Canada.

[Traduction]

Le Système de projections des professions au Canada fournit des données sur les tendances nationales à moyen terme de l'offre et de la demande de main-d'œuvre selon les professions. Bien qu'il soit l'unique source de données, le SPPC cible les professions qui pourraient connaître des pénuries ou des surplus de travailleurs à moyen terme (au cours des 10 prochaines années). Par exemple, il prévoit une pénurie de superviseurs dans l'industrie de l'extraction minière, du gaz et du pétrole.

En terminant, je tiens à vous remercier de nous avoir permis encore une fois de participer à cette étude. Afin de garantir la prospérité à long terme du Canada, nous devons nous assurer d'avoir des travailleurs qualifiés qui serviront de moteur à la croissance et à la concurrence. Comme je l'ai mentionné aujourd'hui, RHDCC travaille avec plusieurs partenaires et intervenants afin de répondre aux besoins en compétences et de satisfaire à la demande du marché du travail à l'échelle du pays. Nous mettons en œuvre des mesures qui appuient l'amélioration des compétences et qui améliorent la mobilité de la main-d'œuvre entre les régions et les secteurs.

Mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions.

**Le président:** Merci pour cet exposé.

Je crois comprendre que ce sera le seul pour les trois témoins. Nous allons donc passer aux questions.

Auparavant, je demanderais aux membres qui désirent intervenir de lever la main. D'accord. Nous procéderons donc selon le format habituel.

Avant de commencer, j'aimerais poser une brève question. Lors de notre voyage en Saskatchewan, un témoin nous a parlé du site Web provincial SaskJobs utilisé dans le sud-est de la province. On y retrouve le nom des employeurs qui cherchent à pourvoir des emplois bien précis. Les gens visitent le site Web. Y a-t-il un lien quelconque entre celui-ci et le portail de RHDCC? Aussi, j'ai lu ce matin que les premiers ministres des provinces de l'Atlantique vont se réunir pour mettre en commun des données sur le marché de l'emploi dans ces provinces. Participez-vous à ce processus ou au projet de site Web en Saskatchewan?

J'aimerais avoir une réponse brève. Je céderai ensuite la parole à Mme Charlton.

**M. Alexis Conrad:** Malheureusement, j'ignore s'il y a un lien entre ce site Web et le portail de RHDCC. Le ministère a multiplié les efforts pour établir un lien entre le portail Travailler au Canada, d'une part, et d'autres sites de recherche d'emplois et ceux offrant des données sur le marché du travail, d'autre part, mais, malheureusement, j'ignore si...

**Le président:** D'accord. La Saskatchewan a beaucoup investi dans ce site Web pour le marché du travail de cette région. Il faudrait peut-être aborder le sujet. En ce qui concerne mon autre question, vous...

**M. Alexis Conrad:** J'ignorais que les premiers ministres des provinces de l'Atlantique avaient publié ce communiqué. Nous entretenons un dialogue avec les provinces sur cette question. Je suis convaincu que le sujet sera abordé lors de nos discussions.

**Le président:** D'accord.

Madame Charlton, vous avez la parole.

Vous disposez de cinq minutes.

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Afin que tous les membres aient l'occasion d'interroger les témoins, voyez-vous un inconvénient à ce que je n'utilise pas tout le temps qui m'est accordé? Selon quelles formalités voulez-vous procéder? Dois-je simplement partager mon temps ou...?

**Le président:** Nous avons suffisamment de membres qui désirent intervenir. Alors, nous procéderons par séries de questions.

Si vous voulez partager votre temps, libre à vous.

**Mme Chris Charlton:** Dans ce cas, je vais partager mon temps avec quiconque serait intéressé

**Le président:** D'accord. Vous pouvez poursuivre.

**Mme Chris Charlton:** J'aurais deux brèves questions à poser.

D'abord, je m'inquiète beaucoup de la possibilité de perdre beaucoup de données détaillées sur le marché du travail, notamment en raison du démantèlement du programme de conseils sectoriels. J'aimerais que vous nous parliez un peu de vos sources de données sur le marché du travail et que vous nous disiez ce que l'on peut faire pour élargir ces sources et nous assurer que les données recueillies sont fiables.

Le président a déjà abordé le sujet de ma deuxième question. Nous avons beaucoup entendu parler de SaskJobs et ça me semble un site Web merveilleux. Toutefois, je crois que nous mison trop sur les cyberoutils, notamment les chercheurs d'emplois. Dans certaines régions, l'alphabétisation est un sérieux problème, et c'est encore pire lorsqu'il est question de l'alphabétisation électronique. Outre votre portail et vos stratégies électroniques, quels moyens traditionnels, si

je peux m'exprimer ainsi, utilisez-vous pour communiquer avec les citoyens?

Merci.

• (1625)

**M. Yves Gingras (directeur principal, Direction de la politique économique, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences):** Je vais répondre d'abord et Alexis pourra compléter.

Le ministère cherche toujours de nouvelles façons d'améliorer la qualité de ses données. D'ailleurs, il a récemment investi dans la création d'un recueil d'information sur les postes à pourvoir, mandat qu'il a confié à Statistique Canada. Cet outil nous permet de mieux comprendre la dynamique du marché du travail.

Nous avons également collaboré avec des sociétés du secteur privé, qui nous fournissent des données sur le marché du travail pour nous aider à mieux comprendre cette dynamique. C'est un autre exemple de ce qu'a fait le ministère dernièrement pour améliorer la qualité de ses données. Nous rencontrons parfois certaines difficultés, mais le ministère travaille activement pour améliorer ses données.

Concernant les cyberoutils, si j'ai bien compris, Statistique Canada utilise d'autres moyens pour communiquer avec les citoyens et pour s'assurer qu'ils reçoivent toute l'information nécessaire. Ces stratégies font en sorte que les messages et l'information se rendent à ceux qui n'ont pas accès à nos cyberoutils ou qui y ont un accès limité.

**M. Alexis Conrad:** Pour répondre à votre question sur le programme de conseils sectoriels, vous savez certainement que le ministre a annoncé que celui-ci sera remplacé par le Programme de renseignements sectoriels, un investissement d'environ 30 millions de dollars. Ce programme offrira notamment des IMT divisées par secteur, et ces données seront ajoutées au système. Ultimement, elles seront intégrées aux outils du portail Travailler au Canada et seront à la disposition de tous.

Le ministère prévoit lancer un appel d'études conceptuelles plus tard cette année. Nous en saurons un peu plus à ce moment sur ce qu'il recherche.

**Mme Chris Charlton:** Si j'ai bien compris, il faudra attendre cet appel d'études conceptuelles pour savoir quelles informations seront disponibles et comment elles seront communiquées au public?

**M. Alexis Conrad:** Nous avons essentiellement travaillé avec les conseils sectoriels et d'autres personnes qui s'intéressent au programme pour évaluer leurs priorités et pour nous assurer que nos appels d'offres correspondent à la situation qui prévaut sur le marché du travail. Voilà l'une des manières que nous utilisons pour tenter de combler les besoins.

En outre, comme vous le savez, le ministère a réduit le financement de base accordé au programme des conseils sectoriels; ces derniers disposent toutefois d'autres sources de revenus. Nous prévoyons que certains d'entre eux continueront une partie des travaux qu'ils font actuellement.

**Le président:** Il vous reste une minute.

Madame Boutin-Sweet, vous disposez d'une minute, alors faites en sorte que votre question soit brève si possible.

[Français]

**Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD):** Monsieur Conrad, vous avez parlé de programmes pour les Autochtones. Vous avez dit que le gouvernement investissait dans une stratégie misant sur l'emploi pour la jeunesse. Vous avez aussi dit que les objectifs étaient d'aider les jeunes à acquérir les compétences, les capacités et l'expérience de travail dans le cadre d'une transition réussie vers le marché du travail.

Toutefois, jusqu'à l'année dernière, un tel programme existait: il s'appelait le Wapikoni mobile. Il s'agissait, en fait, d'ateliers mobiles et de studios mobiles qui faisaient de la vidéo ou de la musique. L'idée était de transmettre des compétences de base à des jeunes.

Vraiment beaucoup de témoins nous ont dit que les compétences de base étaient essentielles et qu'il fallait partir de là, avant même de donner une formation plus spécifique pour un travail. Je trouvais très étrange que Ressources humaines et Développement des compétences Canada ait aboli, l'année passée, la subvention d'un demi-million de dollars à ce programme, alors que, d'après notre étude, ce programme répondait très bien aux besoins de jeunes Autochtones qui voulaient entrer sur le marché du travail.

Pourquoi a-t-on pris cette décision?

• (1630)

[Traduction]

**Le président:** Vous avez certainement fait bon usage de cette minute et même davantage, mais si vous voulez une brève réponse, je n'y vois pas d'objection.

**Mme Marjolaine Boutin-Sweet:** J'aimerais obtenir une longue réponse, mais...

**Le président:** Est-ce que quelqu'un souhaite répondre?

**M. Alexis Conrad:** Oui.

**Le président:** Bien. Soyez bref.

**M. Alexis Conrad:** Je ne connais pas bien le projet dont vous avez parlé, mais je ferais remarquer que le gouvernement a augmenté de 50 millions de dollars l'enveloppe accordée à la Stratégie emploi jeunesse. Un certain nombre de nos programmes destinés aux Autochtones, notamment le Fonds pour les compétences et les partenariats, qui reprend de nombreux éléments des programmes précédents, offrent d'importantes sommes d'argent pour aider les jeunes.

Je conviens toutefois que si les gens ne possèdent pas les compétences essentielles de base, ils éprouveront de la difficulté à entrer et à rester sur le marché du travail. Un grand nombre de nos programmes, dans le cadre de l'enveloppe accordée à la Stratégie emploi jeunesse, mais aussi par l'entremise de notre Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles, visent à collaborer avec les provinces et les employeurs pour accroître l'investissement dans ce genre d'interventions, et ce, pour que les gens puissent s'alphabétiser et améliorer leur compétences essentielles, et ainsi pénétrer plus aisément sur le marché du travail et y rester plus longtemps.

**Le président:** Merci.

Sur ce, nous laisserons la parole à M. Shory. Vous avez la parole.

**M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie également nos témoins.

Je suis originaire de Calgary, en Alberta; je sais donc que le secteur de l'énergie est aux prises avec une grave pénurie sur le plan

des compétences et de la main d'oeuvre en général. Je crois toutefois que tous conviendront qu'au cours de notre étude, nous avons constaté que ces pénuries ne se limitent pas au secteur de l'énergie et touchent d'autres industries également. Dans nos démarches, nous tentons bien sûr de trouver et d'obtenir des solutions ou des suggestions pour résoudre le problème.

Le gouvernement collabore avec les entreprises pour déceler et tenter de combler les pénuries de compétences et de main-d'oeuvre. Pouvez-vous nous fournir de l'information sur la manière dont le gouvernement fédéral, plus précisément votre ministère, RHDC, travaille avec le secteur privé pour régler ces problèmes, le cas échéant?

**M. Yves Gingras:** Je m'efforcerais de donner un aperçu de certains éléments.

Alexis, libre à vous d'intervenir si vous le souhaitez.

Je peux vous donner un bon exemple de ce que nous avons accompli récemment pour travailler avec le secteur privé. Nous avons pu intégrer au corpus d'information que nous détenons sur le marché du travail les offres d'emploi qui se trouvent dans le secteur privé afin d'améliorer le type de renseignements que nous fournissons. Nous savons que le marché s'adapte lentement et peut ne pas s'ajuster totalement; nous pensons donc pouvoir l'aider en fournissant de meilleurs renseignements.

Le marché du travail du Canada est fort dynamique et en plein changement. Ceux qui combler les postes vacants sont souvent des gens qui travaillent déjà et ne font que passer d'un emploi à l'autre. Nous examinons donc les emplois vacants en utilisant l'information du secteur privé, que nous considérons à jour; un fournisseur nous transmet trois mises à jour par semaine. Nous disposons donc de renseignements très récents, qui nous aident à compléter les enquêtes nationales que nous avons et l'information que nous tirons principalement des enquêtes de Statistique Canada.

Voilà qui illustre bien la manière dont nous collaborons avec le secteur privé pour obtenir efficacement de l'information.

**Mme Catherine Scott (directrice, Division des métiers et de l'apprentissage, Intégration au marché du travail, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences):** J'ajouterai simplement qu'au chapitre de l'entrée dans les métiers spécialisés, des investissements substantiels ont été effectués sous la forme de subventions incitatives aux apprentis et de subventions à l'achèvement de la formation d'apprenti afin d'encourager les gens à se diriger vers les métiers et à les appuyer au cours de leur formation. Quand au crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, il permet de soutenir directement les employeurs afin de les inciter à engager des apprentis.

**M. Devinder Shory:** Merci.

J'ai une question sur le programme des travailleurs étrangers temporaires. Au cours de notre étude, nous avons découvert quelque chose. D'un côté, il y a, à certains égards, de nombreux chômeurs qui cherchent du travail, alors qu'une pénurie de main-d'oeuvre sévit, parfois dans la même industrie, le même secteur, les mêmes activités.

J'ai découvert que des avis relatifs au marché du travail sont délivrés dans certains secteurs où des gens, des Canadiens cherchent du travail. J'aimerais que vous me disiez combien de demandes relatives aux travailleurs étrangers temporaires il y a selon vous et si elles ont une incidence sur les statistiques relatives aux postes vacants.

•(1635)

**M. Alexis Conrad:** J'ai l'information quelque part, mais je n'ai pas en main le nombre réel de travailleurs étrangers temporaires. Nous pouvons certainement vous communiquer l'information sur le nombre de demandes d'avis relatif au marché du travail.

Je dirais que, comme vous le savez, le programme de travailleurs étrangers temporaires doit servir de dernier recours quand on ne peut trouver de Canadiens pour combler des postes. Il arrive que dans un même secteur, il y ait des travailleurs étrangers temporaires et des employés canadiens. Nous mettons en oeuvre un processus rigoureux pour nous assurer que les employeurs ne font venir des travailleurs étrangers temporaires que quand il n'y a pas de main-d'oeuvre disponible au pays.

Sachez de plus que le ministre a parlé récemment d'améliorer l'Alerte-emploi et d'offrir davantage d'occasions d'emploi aux chômeurs et aux bénéficiaires de l'assurance-emploi afin de les aider à retourner au travail plus rapidement. Ces personnes recevront donc de fréquentes alertes concernant des postes offerts dans leur domaine pour qu'elles puissent postuler et, espérons-le, trouver un emploi à leur mesure.

**M. Devinder Shory:** Pendant que nous parlons de ce nouveau programme que le ministre a annoncé, il sert essentiellement à faire le lien entre les chercheurs d'emploi et les postes disponibles. De quelles ressources RHDCDC dispose-t-il à cet égard?

**Le président:** Ce sera votre dernière question.

Je vous saurais gré de répondre brièvement. Allez-y.

**M. Alexis Conrad:** Merci.

Une chose est sûre, c'est que le ministère a mis l'accent dernièrement sur ce que nous appelons l'avis relatif au marché du travail accéléré, un effort déployé largement en réaction aux demandes des employeurs qui vise à réduire les temps de traitement des avis relatifs au marché du travail à environ 10 jours. Les employeurs bien cotés dans le cadre du programme peuvent indiquer ce qui s'est fait pour annoncer les emplois afin d'accélérer le processus. Le ministère s'est vraiment efforcé de satisfaire les demandes des employeurs et les besoins de l'industrie.

Pour répondre à votre question précédente, je dirais simplement qu'en 2011, 151 520 postes ont été visés par des avis positifs relatifs au marché du travail, une augmentation par rapport aux 131 000 emplois de 2009 et aux 140 505 emplois en 2010.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous laissons maintenant la parole au député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup.

**M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD):** C'est parfait.

[Français]

J'aimerais aborder trois points et ensuite entendre vos réactions.

On a beaucoup parlé d'Alerte-Emploi, un système informatisé. Je partage les craintes de ma collègue à cet égard. Des programmes de base destinés aux Centres d'accès communautaire en informatique n'auront plus de financement. Dans certaines régions où jusqu'à 40 p. 100 des gens sont régulièrement à la recherche d'un emploi en raison des réalités saisonnières, notamment, ceux-ci ont souvent des lacunes en matière de connaissances de base essentielles. Or dans bien des cas, ils n'ont pas accès à l'informatique. En plus, on a supprimé les Centres d'accès communautaires en informatique, lesquels sont très utilisés dans certains villages.

Dans ces conditions, je me demande, d'une part, comment de telles décisions peuvent être prises et, d'autre part, comment on peut s'imaginer que des alertes par Internet vont atteindre l'ensemble des Canadiens qui en ont besoin. C'était mon premier point.

Dans le cadre de nos visites dans l'Ouest canadien, aucun témoin ne nous a dit que les Canadiens étaient paresseux, qu'ils refusaient de travailler. Par contre, nous avons entendu beaucoup de témoignages de gens de l'industrie, membres de la Chambre de commerce, propriétaires de Tim Hortons, selon lesquels l'environnement social rendait difficile l'accès au marché du travail.

Par exemple, à Fort McMurray, un monsieur vraiment très sympathique nous a dit qu'une bande de jeunes avaient les compétences nécessaires pour conduire ses camions, mais qu'à cause de l'importance du problème de consommation de drogues douces ou d'alcool, 70 p. 100 d'entre eux ne réussissaient pas le test après trois mois. Le problème n'était pas qu'il manquait de candidats, mais qu'il y avait un problème social de fond. À Whitehorse, un représentant de la Chambre de commerce nous a dit que le coût de la vie était si élevé que des mères seules ne pouvaient pas accéder au marché du travail parce que les garderies étaient inabordables.

Votre ministère a-t-il déjà été chargé de se pencher sur ces difficultés et de déterminer combien de personnes pourraient avoir accès au marché du travail, mais en sont empêchées par des problèmes environnementaux ou sociaux de ce genre? Cela fait-il partie des tâches du ministère?

Par ailleurs, au cours des audiences du comité dans l'Ouest canadien, un témoin a suggéré qu'un mécanisme accéléré de traitement des demandes soit mis en oeuvre pour les employeurs ayant démontré qu'ils se conformaient aux règles du PTET. On a souligné que ça fonctionnait mieux au Québec, d'ailleurs.

Y a-t-il moyen de faciliter l'octroi de la résidence permanente aux travailleurs qui sont au pays depuis longtemps, surtout ceux dont la communauté dit avoir besoin, par exemple s'ils y travaillent depuis trois ans?

•(1640)

**M. Yves Gingras:** Je pourrais répondre aux deux premières questions, la première portant sur les questions d'accès à l'information. Il est question d'Alerte-Emploi pour informer les gens, mais les gens éprouvent à l'occasion des difficultés à y accéder. Vous parlez de la fermeture de centres où l'information est disponible.

Comme je l'ai mentionné auparavant, je sais que Service Canada, dans ses stratégies de communication, tient compte du fait que des gens ont une accessibilité très limitée à l'information. Ils n'ont pas accès à des ordinateurs, par exemple, ou ils sont coupés de certains médias. Les stratégies pour rejoindre ces gens vont tenir compte de cette réalité. Tout cela est développé par le ministère en guise de complément aux stratégies de base, qui sont de plus en plus basées sur l'informatique et l'accès à Internet. On sait que des gens à faible revenu, en particulier, n'y ont pas accès, et c'est pris en considération par Service Canada lors de l'élaboration des stratégies.

**M. François Lapointe:** Y a-t-il déjà des ébauches de solution pour ces groupes plus spécifiques qui n'ont pas accès à l'information, ou peu, et dont les connaissances de base sont problématiques?

**M. Yves Gingras:** Je sais qu'il y a des stratégies basées sur les références aux individus dans des bibliothèques ou dans des centres où des ordinateurs sont disponibles.

Aussi, il y a des centres, dans les villes ou du côté rural, où les gens peuvent quand même avoir accès à des ordinateurs. Si l'accès à l'ordinateur est un problème pour des gens qui ont de la difficulté avec des compétences de base, Service Canada peut amener les gens au centre de Service Canada pour les aider d'autres manières. Il y a donc des façons d'amener les gens au centre, de les aider et de répondre aux besoins qu'ils ont pour qu'ils comprennent l'information.

Pour ce qui est de votre deuxième question, vous parlez de bassins de travailleurs potentiels. Ce n'est pas nécessairement que ces travailleurs n'ont pas les compétences, mais ils ont parfois des problèmes d'intégration au marché du travail. Ils peuvent avoir une dépendance aux drogues, comme dans l'exemple que vous avez donné. Il s'agit vraiment d'enjeux pour lesquels on a des discussions avec les provinces sur les questions d'employabilité. Dans ce cas, on touche à des programmes d'aide sociale, par exemple, où l'on tient compte du fait que la personne est employable ou non. Les provinces, à même les programmes d'aide sociale, ont des programmes ciblés.

La réponse est donc qu'on a des données sur les caractéristiques socioéconomiques et les problèmes auxquels les gens font face pour intégrer le marché du travail. Une grande partie des interventions sont faites par l'entremise des programmes d'aide sociale dont les provinces sont responsables.

Je sais que plusieurs provinces ont des programmes adaptés selon le type de clientèle auquel elles font face, pour aider lorsqu'il y a des problèmes très précis de non-employabilité. Par exemple, si c'est une question de dépendance à des drogues, il y a des programmes très précis de santé publique qui sont offerts. Toutefois, on tombe vraiment dans le domaine provincial.

Cela étant dit, il y a un lien avec le marché du travail. Dans nos discussions, lorsque nous faisons nos analyses et notre recherche, ce sont des choses que nous partageons avec les fonctionnaires et avec nos collègues des provinces. En effet, il y a un intérêt, à l'échelle fédérale, à ce que soient enlevées les barrières et les difficultés auxquelles ces gens sont confrontés. Nous partageons notre information avec nos collègues des provinces afin de les aider et de pouvoir intervenir de façon adéquate, ce qui va nous donner un meilleur rendement sur le plan du marché du travail.

•(1645)

**Le président:** Merci beaucoup.

[Traduction]

Votre temps est écoulé.

La parole est maintenant à M. McColeman.

**M. Phil McColeman (Brant, PCC):** Je vous remercie de comparaître et de décrire vraiment efficacement les mesures en place, des mesures qui, d'une certaine manière, me semblent être des façons nouvelles et innovatrices de faire les choses un peu mieux que ce que nous faisons dans le cadre des autres programmes, ce que je voudrais que vous me confirmiez. Ai-je raison de faire cette observation en me fondant sur vos propos d'aujourd'hui?

**M. Alexis Conrad:** Oui.

Nous possédons une expérience considérable dans bien des programmes. Nous nous sommes adaptés en cours de route. Dans le cadre de certains de nos nouveaux programmes, nous avons tiré parti de l'expérience acquise dans des programmes et des interventions antérieurs qui, selon nos évaluations, se sont avérés efficaces, et nous avons tenté d'améliorer le programme à mesure que nous l'appliquons. Je crois que nous récoltons des résultats fort probants.

**M. Phil McColeman:** Il me semble que vous et le ministère en général déployiez de efforts qui tendent vers une cible en constante mouvance. Vous devez vous adapter et vous remettre en question constamment, jour après jour, en vous demandant s'il existe une manière plus efficace de procéder. Cela fait-il partie de la culture de votre travail?

**M. Alexis Conrad:** C'est certainement le cas, oui.

**M. Phil McColeman:** J'aimerais donner un bref exemple d'un programme qui s'est révélé fort efficace pour un électeur que j'ai rencontré dernièrement. Ce jeune homme, qui n'est peut-être pas si jeune, car il a dépassé la mi-trentaine, travaillait comme cuisinier dans l'industrie de la restauration et possédait pratiquement l'ensemble de compétences d'un chef, sans toutefois avoir réussi à obtenir le Sceau rouge. Quand son employeur a déclaré faillite, il a perdu son emploi et s'est prévalu de l'assurance-emploi. Il est maintenant inscrit au programme du Sceau rouge et devrait obtenir son accréditation en moins de deux ans, car il s'est prévalu du processus accéléré. Une grande partie des heures travaillées dans l'industrie seront prises en compte pour l'obtention du Sceau rouge.

C'est dans de telles situations que je félicite le ministère de tenir compte du fait qu'il y a des personnes compétentes qui perdent leur emploi sans que ce soit de leur faute. Elles peuvent vouloir se perfectionner et obtenir l'accréditation qu'elles n'ont pas eu par le passé.

Est-ce que l'un de vous connaît d'autres exemples comme celui-là dont il aimerait nous parler?

**M. Alexis Conrad:** Le ministère s'est certainement efforcé de collaborer avec les provinces justement pour résoudre ces questions. Nous leur transférons près de 2,5 milliards de dollars par année pour les bénéficiaires de l'assurance-emploi, conformément aux ententes sur le développement du marché du travail, et les non-prestataires d'assurance-emploi, aux termes des ententes relatives au marché du travail, exactement pour ces types d'interventions. À cela s'ajoute le financement que nous fournissons dans le cadre de nos propres programmes ciblés.

**M. Phil McColeman:** C'est ma dernière question, monsieur le président. Je me demande ce qu'on entend par « gestion horizontale ».

**M. Alexis Conrad:** C'est peut-être la question la plus difficile de toutes.

**M. Phil McColeman:** J'ai connu quelqu'un qui s'appelait « Horizontal Forbes » parce qu'il dormait à l'arrière de l'autobus quand on se rendait aux parties de hockey. Mais en quoi consiste la gestion horizontale?

**M. Alexis Conrad:** Essentiellement, je m'occupe d'un grand nombre de dossiers de politiques relatives aux programmes qui concernent plusieurs domaines relevant de notre direction ou du ministère. C'est un terme très bureaucratique pour dire qu'on travaille bien avec les autres et qu'on coordonne les activités.

**M. Phil McColeman:** Merci.

**Le président:** Merci.

Nous laissons maintenant la parole à M. Cuzner.

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Merci beaucoup. Je vous remercie de témoigner aujourd'hui.

Il y a 250 000 emplois vacants au Canada à l'heure actuelle. Par suite des modifications annoncées récemment à l'assurance-emploi, combien de ces postes trouveront preneur? Auriez-vous réalisé une analyse préalable qui aurait motivé ces modifications?

• (1650)

**M. Yves Gingras:** Non, je ne crois pas que nous puissions vous donner un chiffre.

**M. Rodger Cuzner:** D'accord. Vous n'avez donc pas effectué d'analyse.

**M. Yves Gingras:** Nous en avons fait beaucoup sur les modifications proposées. Mais je ne crois pas que nous puissions vous donner un chiffre précis. Les changements apportés visent à faciliter l'adaptation, à réduire les vagues de chômage et à faire en sorte que les gens retournent plus rapidement sur le marché du travail. Je ne crois pas que nous ayons quantifié les effets ainsi.

**M. Rodger Cuzner:** Merci.

Quel serait le point de départ de l'étude entreprise sur la mobilité et le recours à des travailleurs du Canada atlantique et du Québec pour combler des postes dans l'Ouest? Qu'est-ce qui a motivé cette étude?

**M. Yves Gingras:** Je ne sais pas de quelle étude vous parlez. Je serais étonné que... je ne connais pas cette étude.

**M. Rodger Cuzner:** Vous ne la connaissez pas.

Il y a quelque 130 000 Canadiens sans emploi en Alberta et en Saskatchewan, soit davantage que dans toutes les provinces atlantiques. Est-ce qu'une étude quelconque serait en cours pour voir comment on pourrait former des personnes de l'Alberta et de la Saskatchewan pour combler les postes vacants au lieu d'en faire venir d'ailleurs? Est-ce qu'on fait quelque chose à cet égard actuellement?

**M. Alexis Conrad:** Nous avons certainement mis beaucoup l'accent sur le transfert de fonds aux provinces pour leur permettre d'investir dans leurs propres priorités sur les marchés du travail locaux, afin d'aider les gens qui ont perdu leur emploi ou qui peinent à rester sur le marché du travail de suivre une formation ou de se perfectionner afin de se diriger vers des régions ou des emplois où il y a des postes vacants.

**M. Rodger Cuzner:** Il n'y a donc pas de véritable étude d'envergure sur ce qu'on pourrait faire concernant ces 130 000 personnes? Est-ce un dossier qu'on suit en permanence ou ne s'en occupe-t-on pas vraiment?

Vous ne vous occupez pas de cela de toute façon. La question relève-t-elle davantage des provinces? D'accord.

Il n'y a qu'un point qui me préoccupe, et c'est davantage à titre préventif que je soulève. Dans le document d'information publié au sujet des modifications relatives à l'assurance-emploi, le ministère donne un certain nombre d'exemples.

J'ai été frappé par celui portant sur les gouvernantes et gouvernantes prestataires de l'assurance-emploi en Ontario. Il y en a presque autant que de travailleurs temporaires qui occupent un tel emploi. Mais avec les modifications annoncées concernant l'assurance-emploi, vous ne pouvez pas vérifier si ces gouvernantes et gouvernantes vivent ou non à une heure du lieu de travail ou satisfont à un autre critère...

Voici ce qui me préoccupe. Il me semble que l'information et les exemples du ministère sont en quelque sorte trompeurs. Ils donnent l'impression qu'il y a 700 gouvernantes et gouvernantes qui chôment alors que 700 travailleurs étrangers temporaires occupent ces emplois. Voyez-vous ce qui me tracasse quand le ministère dresse un tel portrait de la situation?

**Le président:** J'ignore si vous vous sentez suffisamment à l'aise pour répondre, mais vous pouvez le faire si vous le souhaitez. Je crois que nous nous éloignons légèrement du sujet de notre étude...

**M. Rodger Cuzner:** Eh bien...

**Le président:** ... mais je vous laisse libre de décider si vous voulez répondre ou non.

**M. Alexis Conrad:** En toute honnêteté, je n'ai pas vu l'exemple exact dont vous parlez. Il m'est donc difficile de...

**Le président:** C'est donc une situation hypothétique...

**M. Rodger Cuzner:** Avec ces exemples...

**M. Alexis Conrad:** Je peux difficilement commenter...

**M. Rodger Cuzner:** Vous n'avez pas vu ces exemples? Ils accompagnent l'annonce relative aux modifications de l'assurance-emploi...

**Une voix:** [Note de la rédaction: inaudible] ...l'étude...

**Le président:** Juste un instant.

Vous avez la parole.

**Mme Kellie Leitch (Simcoe—Grey, PCC):** Il y a des sous-ministres adjoints et des sous-ministres délégués expressément responsables de l'assurance-emploi. Si un jour, nous abordons effectivement ce sujet, j'encouragerais le député à poser ses questions à ces titulaires plutôt qu'aux témoins ici présents, qui comparaissent au sujet de notre étude.

**Le président:** Oui, cela m'est venu à l'esprit.

Selon moi, vous abordez un aspect au sujet duquel il n'est pas juste de poser des questions aux témoins. Je déclarerais donc la question irrecevable.

Vous pouvez la formuler autrement si vous le voulez, mais...

**M. Rodger Cuzner:** Monsieur le président, je ferais remarquer avec le plus grand respect que nous savons que le ministre a déclaré qu'« alors que le Canada doit faire face à des pénuries de main-d'œuvre sans précédent, il sera essentiel de jumeler les Canadiens et les Canadiennes aux emplois disponibles » et a annoncé « des améliorations qui aideront les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent trouver un emploi à retourner sur le marché du travail ». Donc...

**Le président:** Si vous voulez demander comment cela se pourrait, ...

**M. Rodger Cuzner:** C'est une citation tirée de...

**Le président:** ... libre à vous, certainement, mais il ne serait pas correct de laisser entendre que, en quelque part, ce n'est pas la vérité.

Monsieur Gingras, si vous souhaitez répondre à la dernière question...?

**M. Yves Gingras:** Peut-être pas au complet, mais je peux ajouter que, au sujet des renseignements supplémentaires que nous rassemblons sur les emplois vacants, nous nous efforçons de les communiquer à la clientèle de l'assurance-emploi pour qu'elle sache que des emplois sont disponibles. Cet effort est bien orienté. Je veux dire par là que nous essayons d'aider les gens à localiser les emplois. Il s'agit de réduire la durée du chômage et de donner les emplois vacants à des Canadiens. C'est certainement l'un de nos objectifs.

•(1655)

**Le président:** D'accord. Je pense que c'est juste.

Sur ce, votre temps est écoulé.

Monsieur Daniel, vous avez des questions. Allez-y.

**M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC):** Mes questions concernent la Classification nationale des professions. Un certain nombre de témoins en ont parlé.

Ils prétendent notamment que la granularité de l'information dans cette classification risque de ne pas être suffisante pour identifier les compétences particulières qui font défaut à certaines professions. Que pouvez-vous dire à ce sujet?

**M. Yves Gingras:** Les projections de notre ministère se fondent sur la Classification nationale des professions. Nous n'utilisons donc pas un ensemble particulier. Nous utilisons ce que d'autres utilisent. Nous ne possédons pas notre propre ensemble. Nous utilisons la norme que la plupart des gens utiliseraient au Canada. Les projections sont établies pour 140 professions. Pour plus de professions, il nous faudrait accéder à un autre niveau de granularité, ce qui nous amènerait à en analyser 500.

Quand nous examinons les professions peu répandues, dans de petites régions, nous nous heurtons souvent à des difficultés statistiques, faute d'information suffisante. C'est très difficile pour nous d'accéder au niveau supérieur pour produire des renseignements de qualité. Cela limite notre capacité de descendre à d'autres niveaux. Cela dit, notre personnel cherche des façons de produire une partie de cette information, mais c'est certainement difficile, en raison de la nature des données que nous obtenons. Il y a une limite à ne pas dépasser dans la désagrégation de cette information.

**M. Joe Daniel:** Donc, en ce qui concerne le rassemblement des données et l'information sur laquelle se fondent beaucoup de décisions, pouvez-vous me donner une idée de la fiabilité de l'information obtenue des bureaux provinciaux et régionaux de RHDCC?

**M. Yves Gingras:** L'information que nous recueillons et publions sur notre site Web Travailler au Canada provient de sources dignes de confiance. Avant de l'utiliser, nous vérifions si les bonnes méthodes ont servi et nous la validons. Nous avons entièrement confiance dans l'information que nous utilisons.

Parfois, c'est vrai, il est difficile de rapprocher deux types d'information, et cela peut prendre du temps, mais nous misons sur la complémentarité des renseignements publiés, dans l'espoir qu'ils répondront aux divers besoins de notre clientèle. L'information que nous utilisons provient toujours de sources crédibles.

**M. Joe Daniel:** Pouvez-vous confirmer, en ce qui concerne la détermination des compétences réelles... parce que je pense que, souvent, vous examinez la différence entre l'offre et la demande d'emplois. Comment faire pour déterminer les compétences qui font défaut?

Est-ce que vous me comprenez?

**M. Yves Gingras:** Oui. Vous faites allusion à notre travail sur les professions, et je dirais que c'est un type d'indicateur des besoins du marché du travail. C'est un indicateur que viennent compléter d'autres renseignements. Nous utilisons les renseignements tirés des recensements nationaux, de Statistique Canada, sur la formation des personnes, leurs niveaux d'instruction et la certification de leurs états de service. Je dirais que tous ces indicateurs sont complémentaires.

Il est peut-être impossible d'obtenir un indicateur synthétique. Je dirais que les gens ont besoin de comparer les divers indicateurs et de se faire une idée experte des compétences dont le marché a besoin. Nous ne tentons pas d'obtenir un indicateur synthétique à partir de tous les indicateurs complémentaires que nous produisons ou que nous consultons.

**M. Joe Daniel:** Merci.

Monsieur Conrad, vous avez parlé de l'argent transféré aux provinces pour les programmes d'apprentissage, etc. Avez-vous des statistiques sur le nombre d'apprentis vraiment formés, sur ceux qui terminent leur formation, sur ceux qui la terminent avec succès, etc.?

•(1700)

**Mme Catherine Scott:** Je peux répondre.

On compte environ 330 apprentis inscrits dans tout le pays, et environ 80 p. 100 travaillent dans des métiers désignés Sceau rouge. En ce qui concerne les programmes terminés et le taux de réussite, ce taux est resté constant au cours des quelque deux dernières décennies, mais le nombre de réussites a augmenté au cours des trois dernières années, malgré la récession. C'est donc un résultat positif.

Depuis que nous offrons la subvention incitative aux apprentis et la subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, en 2006 et 2009, respectivement, les provinces et les territoires ne sont pas demeurés en reste et ont mis en place un certain nombre d'autres mesures complémentaires pour soutenir les apprentis. Nous pensons que cela aussi les aide à terminer leur formation et à réussir.

**M. Joe Daniel:** J'ai une question supplémentaire.

Certains de mes électeurs se plaignent du nombre insuffisant d'entreprises privées qui offrent des apprentissages. Existe-t-il des programmes pour les inciter à en offrir, qui leur permettraient, en fait, de former des gens et d'améliorer leurs compétences?

**Le président:** Ce sera tout pour le temps qui vous est accordé. Vous pouvez terminer la réponse.

**Mme Catherine Scott:** Je pense que, manifestement, les employeurs jouent un rôle déterminant dans les apprentissages. Il faut que la demande existe d'abord. L'apprenti ne peut pas entreprendre un programme à moins d'être déjà embauché. Au niveau fédéral, il y a le crédit d'impôt pour les employeurs. Les provinces ont également proposé un certain nombre d'initiatives. Par exemple, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, des mesures semblables visent à encourager la participation des employeurs. Je sais que, en Alberta, notamment, le gouvernement s'est beaucoup démené auprès du secteur pétrolier et gazier pour encourager les employeurs à accueillir plus d'apprentis, et les résultats ont également été positifs.

**Le président:** Merci beaucoup. J'en profite pour remercier les représentants du ministère d'être venus et d'avoir répondu aux questions et fait part de leurs idées.

Merci beaucoup. Nous suspendons la séance pour que vous puissiez vous retirer. Ensuite, nous poursuivrons à huis clos.

Allez-y, monsieur Lapointe.

[Français]

**M. François Lapointe:** Monsieur le président, c'est probablement la dernière fois que l'on se réunit, compte tenu de tout ce qui se passe. J'aimerais pouvoir insérer ma motion à l'ordre du jour. Vous êtes déjà au courant, car je l'ai fait savoir au comité la semaine passée. J'aimerais simplement pouvoir insérer ma motion à l'ordre du jour, avant que l'on siège à huis clos après la pause. Je parle de ma motion sur l'assurance-emploi et de l'étude possible qui en découle.

[Traduction]

**Le président:** Un moment s'il vous plaît.

Nous allons conclure et suspendre cette partie de...

Oui, allez-y.

**M. Phil McColeman:** Désolé, monsieur le président; j'aimerais proposer une motion pour la poursuite de la séance à huis clos.

**Le président:** Sur la motion.

**M. Phil McColeman:** Sur la motion; pour en discuter.

**Le président:** Je voulais poursuivre à huis clos pour traiter du rapport.

Il a soulevé une motion. Vous voulez poursuivre à huis clos.

**M. Phil McColeman:** J'aimerais que nous poursuivions à huis clos.

**Le président:** Je demande aux témoins de sortir. Nous allons nous occuper de certains travaux du comité. Merci d'être venus.

Nous avons une motion pour nous occuper de cette motion à huis clos. Mettons la motion de M. McColeman aux voix.

**M. François Lapointe:** Est-ce que je peux réagir au vote ou...?

**Le président:** Non. Votons d'abord. Vous réagirez ensuite.

**Une voix:** Ça ne se discute pas.

**Le président:** Eh bien, nous mettons maintenant la motion aux voix.

Tous ceux qui veulent que nous poursuivions à huis clos?

**Une voix:** [Note de la rédaction: inaudible]

**Le président:** Oui. Il a demandé d'insérer la motion, et M. McColeman a demandé que nous poursuivions à huis clos.

Nous votons donc sur la motion de huis clos.

**Mme Chris Charlton:** Je demande un vote par appel nominal, s'il vous plaît.

**Le président:** D'accord. Le vote se fera par appel nominal.

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

● (1705)

**Le président:** Nous poursuivons donc à huis clos. Quand vous m'aurez averti que vous êtes prêts, nous nous occuperons de la motion.

[La séance se poursuit à huis clos.]





**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>